

DECISION CA025-2014

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers
Vu la d lib ration CA024-2012 du 06 mars 2012
Vu la d lib ration CA033-2012 du 29 mars 2012

Objet de la d cision Demandes d'adh sion de de la Pr sidence (Cabinet, Direction de l'international), de l'UFR Sciences et de l'UFR Sciences pharmaceutiques et d'ing nierie de la sant 

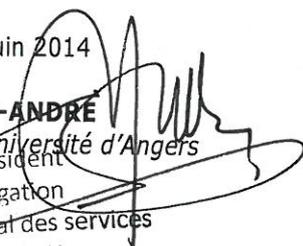
Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver les demandes d'adh sion de la Pr sidence : Astres (Cabinet) | Association ISEP France. (Direction de l'International)
2. d'approuver les demandes d'adh sion de l'UFR Sciences : ANGERS TECHNOPOLE, Soci t  PHOTONICS BRETAGNE, Association ATLANSUN
3. d'approuver les demandes d'adh sion de l'UFR Sciences pharmaceutiques et d'ing nierie de la sant  : Scenari

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 05 juin 2014

Jean-Paul SAINT-ANDR 
Le Pr sident de l'Universit  d'Angers
Pour le pr sident
et par d l gation
Directeur g n ral des services
Olivier TACHEAU



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **06 mai 2014**

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction		Observations	Date compte rendu CA
	DRI			
Nom de l'association ou de la société savante Association ISEP France	Montant 2 620,80 €	Centre financier 900301	cotisation Isep Central 2014/2015	

SECRETARIAT GENERAL

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction		
			Présidence
Nom de l'association ou de la société savante	Montant	Centre financier	Observations
Astres	2 000,00 €	900103	2014
			Date compte rendu CA

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction	
15/04/2014	nom de la structure	
Nom de l'association ou de la société savante ANGERS TECHNOPOLE	Montant 40,00 €	Centre financier 911EA22
	Observations	
	ADHESION 2014 - LERIA	

UFR SCIENCES

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction	
	nom de la structure	
22/05/2014	UFR SCIENCES	
Nom de l'association ou de la société savante Société PHOTONICS BRETAGNE Association ATLANSUN	Montant	Centre financier
	125,00 €	911EA28
	150,00 €	911EA28
		Observations
		ADHESION 2014 - Lphia
		ADHESION 2014 - Lphia

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction		
21/05/2014	nom de la structure		
Désignation	Montant	Centre financier	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé Observations
Scenari	2000	A90720	
			eotp : 07UNF3SH1/Madame Galland